

Département des Ressources Humaines  
Service de Développement RH

SDevRH/JYB/RM/SF N° 2024 - 140

### DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

**Vu** le décret n° 83.1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques ;

**Vu** le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** l'arrêté du 26 avril 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** l'arrêté du 27 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours internes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale.

**ANNULE ET REMPLACE SDevRH/JYB/RM/SF N° 2024 - 076**

### DECIDE

**Article unique** : Le jury du concours interne pour le recrutement dans le corps des AI n°6 BAP E-F-G-J non affecté est composé comme suit :

**Présidente** : Mme Soumia ELIDRISSI  
IEHC - Inserm

**Experts** : Mme Isabelle COIFFEC  
IECN - Inserm

M. Frédéric DAVID  
IECN - Inserm

M. Eric GAUGAIN  
IECN - Inserm

Mme Julie HYTRY  
IECN - Inserm

M. Eric RICHARD  
IEHC - Inserm

**Membre des instances  
d'évaluation** : Mme Cécile COURIAUD  
IECN - Inserm

Fait à Paris, le 27 mai 2024

Pour le Président-Directeur Général,

Le Directeur des Ressources Humaines

**Nicolas PESNEL**